

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE PLERGUER

Horaires de l'école élémentaire :

Matin : 8h30 à 11h45 Après-midi : 13h45 à 16h30 les lundis mardis jeudis et vendredis.

L'accueil est assuré, dans la cour, par un enseignant, 10 minutes avant la classe (à partir de 8h20 le matin, de 13h35 l'après-midi).

En dehors de ces horaires, les enfants seront confiés aux services municipaux.

Horaires et accueil à l'école maternelle :

Les enfants sont accueillis dans la classe à partir de 8h20, la classe commence à 8h30.

Les parents peuvent venir chercher les enfants à partir de 11h45 dans la classe.

L'après-midi, l'accueil se fait dans la cour à partir de 13h35 jusqu'à 13h45, les parents peuvent venir chercher les enfants dans la classe à 16h30.

Les parents accompagnent les enfants jusqu'à la porte de la classe et s'assurent que l'enfant manifeste sa présence à l'enseignant. Les goûters sont dorénavant interdits.

Les enfants ne sont pas autorisés à rentrer seuls sauf avec l'accord écrit des parents. Ils seront repris à la fin de chaque demi-journée par leurs parents ou tout adulte désigné par écrit dans la fiche de renseignements de l'enfant (cette fiche peut être complétée au cours de l'année en cas de modification).

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre les filles et les garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective .

Assiduité, ponctualité :

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 16 ans. Les parents s'engagent à une fréquentation assidue de l'école pour leur enfant dès la petite section de maternelle.

Chacun devra veiller à se présenter à l'heure pour la rentrée en classe afin de ne pas déranger l'activité de la classe. En cas de retard, les parents doivent sonner au portail sur le site principal, du site annexe ou du site bibliothèque, attendre qu'un adulte de l'établissement vienne ouvrir puis accompagner leur(s) enfant(s) dans la(les) classe(s).

Sécurité à l'école :

1-Stationnement : Dans l'intérêt des enfants, il est demandé aux familles de rouler dans le sens de circulation sur le parking à proximité de l'école et de ne pas circuler ou se garer devant l'école, cet endroit doit rester piéton. La ruelle devant l'école est interdite à tout véhicule, tout comme la ruelle à l'arrière. Les parents s'engagent à respecter le code de la route aux abords de l'école.

Sur le site de l'annexe, l'accès doit se faire uniquement sur le parking de la salle Chateaubriand.

2- Entrées et sorties dans l'école : Il est interdit de pénétrer sans autorisation dans la cour de l'école avant 8h20 et 11h45 ainsi qu'avant 13h35 et 16h30. Pour les rendez-vous médicaux, séances régulières (orthophonie...) veillez à vous organiser avec l'enseignant(e) afin de pouvoir entrer dans l'école. Les parents veillent à ce que le portail soit refermé à chaque entrée dans la cour (avec le loquet sur le site principal).

3- Récréations : Les récréations des élèves de maternelle et d'élémentaire sont séparées le matin, et l'après-midi. Des enseignants sont présents dans la cour pour la surveillance des élèves d'élémentaire et de maternelle ainsi qu'une ATSEM dans le hall pour l'accueil et les soins des élèves de maternelle, mais tout enseignant se doit d'intervenir si nécessaire.

4- Cantine et garderie : Les enfants qui fréquentent la cantine et la garderie sont sous la responsabilité d'employés communaux entre 11h45 et 13h35 et à partir de 16h30.

5-Objets interdits : Il est interdit d'apporter à l'école des objets de valeur (bijoux, argent...), des médicaments, ou objets dangereux ou susceptibles d'occasionner des blessures. Dans le cas contraire les enseignants seront amenés à les retirer aux enfants. Certains jeux de la maison pourront être tolérés à la récréation sous réserve d'acceptation des enseignants. L'école ne sera pas responsable en cas de perte, vol ou détérioration de ces jeux.

6- Utilisation des jeux de la cour : il est rappelé que les jeux de cour sont interdits aux enfants en dehors du temps scolaire (après 11h45 et 16h30). De plus, l'espace (zone orange) du toboggan est interdit aux CE et CM. Cet espace est difficile à surveiller.

7- Les vélos, trottinettes, draisienne: Les enfants qui utilisent des vélos, trottinettes ou draisienne pour venir à l'école doivent entrer et sortir de l'école en tenant leur véhicule à la main.

8- Discipline : La discipline sur le temps scolaire appartient aux enseignants, les parents n'ont pas à intervenir auprès d'un enfant (qui n'est pas le leur) pour le réprimander.

Hygiène :

Les enfants doivent arriver propres à l'école. Les familles effectueront un contrôle régulier des chevelures (afin de limiter la prolifération des poux) et appliqueront les mesures d'hygiène nécessaires. Les enfants seront encouragés par leur enseignant à la pratique quotidienne de l'ordre et de l'hygiène à l'école.

Le maquillage, les boucles d'oreilles pendantes ou en anneaux sont strictement interdites.

Des tenues correctes et adaptées aux activités de l'école sont exigées : pas de jupes courtes, de tongs, de chaussures à talons (même compensés) ...

Comportement de l'élève :

Respect d'autrui : L'insolence, la grossièreté, tant dans le langage que dans l'attitude envers les autres enfants ou les adultes, ne sauraient être tolérées. Le respect entre les enfants et les adultes de la communauté éducative doit être réciproque. Tous les jeux dangereux sont strictement interdits dans l'enceinte de l'école.

Respect des locaux et du matériel : Chaque enseignant prendra des mesures pour que les élèves s'abstiennent de toute dégradation. Les livres sont prêtés par l'école, leur remplacement en cas de perte ou de mauvais traitements sera à la charge des familles. Les livres empruntés à la bibliothèque municipale devront être remplacés en cas de perte ou de détérioration.

Présence : La fréquentation doit être régulière à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Toute absence doit être excusée par téléphone et justifiée par écrit sur le cahier de liaison ou par mail. Les absences pour convenance personnelle doivent être autorisées par l'inspectrice avant le départ.

Activités Pédagogiques Complémentaires :

Les parents sont informés par écrit si leur enfant est concerné (dates, horaires, et nom de l'enseignant).

Les enfants bénéficiant des APC sont placés sous la responsabilité des enseignants. En cas d'absence d'un enseignant, l'enfant est pris en charge dans la mesure du possible par un collègue. Le cas échéant, il sera confié aux services municipaux.

Le cahier de liaison (cahier vert) permet une information régulière des parents, chaque information est signée afin d'indiquer que le message a été lu. Les parents peuvent y indiquer leur souhait de rencontrer les enseignants ou la directrice qui se tiennent à leur disposition, dans la mesure du possible, pour tout ce qui concerne leur enfant. Les informations doivent être transmises d'un parent à l'autre pour les actes courants ; la signature de l'un des parents suffit pour les actes courants. Pour les actes majeurs (orientation, équipe éducative...), les parents peuvent notifier leur souhait d'être informés séparément, auprès de l'enseignant et de la directrice. Le transport de chaque sortie lorsqu'elle dépasse le temps scolaire doit être autorisé par la signature d'un parent ou personne responsable.

Le règlement est lu et signé par les parents et l'enfant s'il en a la possibilité.

Annexes : charte informatique et internet et charte de la laïcité (données en début d'année), protocole sanitaire.

Dernière mise à jour : Conseil d'Ecole du 17 novembre 2020